

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DJS 52** Subvention (33 000 euros) et convention avec l'Association Sportive du Centre de Paris (2<sup>ème</sup>).

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de 33 000 euros à l'Association Sportive du Centre de Paris située au 7, rue de la Ville Neuve (2<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe prévoyant l'attribution de la subvention visée à l'article 2 et les conditions de ce soutien.

Article 2. : Une subvention de 33 000 euros est attribuée à l'Association Sportive du Centre de Paris (n°D09381/ 2016\_02321 / SIMPA 17571), 7, rue de la Ville Neuve (2<sup>ème</sup>), pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (Provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**